



Montreuil, le 2 octobre 2023

Déclaration Liminaire CSA IR IDF/OM du 3 et 4 octobre 2023

Monsieur Le Président,

La délégation Cgtpjj est soulagée d'être devant vous aujourd'hui pour porter ses revendications et son expertise à ce CSA Outre-Mer. Toutefois la CGTPJJ constate que l'organisation de ce CSA est à l'image de la gestion des territoires ultra-marins: absence de communication, maintien des agents dans l'incertitude, non prise en compte des obligations professionnelles et personnelles, un manque d'anticipation criant...

Un coût exorbitant qui aurait pu être amoindri avec une meilleure anticipation, le calendrier des CSA étant fixé depuis le mois de juin 2023. Quel est le coût de ce CSA ???

Sur les documents fournis par l'administration, nous déplorons la densité, les répétitions traitant beaucoup de données mais n'en tirant que peu d'analyses. Nous aurions souhaité avoir plus de lisibilité quant aux moyens à déployer et des échéances à clarifier.

Quid des locaux ? A Mayotte, nous attendons toujours l'installation des deux UEMO (Sud et Petite-terre) et de l'UEAJ. En Guadeloupe, l'UEMO Basse-Terre va déménager dans des « algéco » partagés avec une autre administration, à l'UEMO Ruillier la réorganisation des locaux s'est faite sans concertation des personnels. A La Réunion, l'UEAJ de Saint Pierre est toujours en attente de relogement. Nous sommes loin de vos prévisions. Aussi, la création de deux CEF annoncée n'a toujours pas de temporalité définie. A quand leur ouverture ?

Sur ces territoires sensibles, une fois de plus les agents se retrouvent dans des conditions de travail toujours plus détériorées malgré vos préconisations et perspectives énoncées lors du dernier CTIR de mars 2022.

Au niveau RH, la situation est catastrophique. La CGT-PJJ est submergée de demandes individuelles ou collectives d'agents qui ne parviennent pas à obtenir de réponses de l'administration.

La gestion des contrats des agents contractuels nous questionne au vu de l'objectif affiché de l'administration de rendre ces territoires plus attractifs. Comment voulez-vous constituer un vivier ? Qu'en est-il de la continuité éducative et du service public quand des contrats de 2 mois sont proposés, voire des contrats de 3 semaines? Vous participez à la précarisation des agents contractuels traités comme des pions. Mettant ainsi en difficulté les structures. Autant vous dire que les agents sont épuisés !

La CGT-PJJ alerte sur la situation RH de l'UEHC de Saint Denis depuis plus de 2 ans : situations individuelles des agents non traitées engendrant des arrêts maladies et des RPS toujours plus marqués. A ce jour, il y a 11.5 ETP sur le terrain. Cette situation est similaire à l'EPEI du Lamentin où les cadres (DS, DTA, DT) ont été amenés à effectuer des nuits pour couvrir l'ensemble des services.

Les territoires ultra-marins ont besoin de moyens RH dédiés et d'une structuration des services. A ce jour, il y a 21 mineurs incarcérés à la maison d'arrêt de Majicavo et 1,5 ETP depuis la suppression du poste de coordinateur. Dans le même temps à la Réunion, un CADEC RUE est affecté au Quartier mineur pour 4,5 ETP éducatifs. Nous demandons une fois de plus, la clarification et la création d'unités pérennes et de moyens dédiés pour ces deux territoires.

Sur les mobilités, comme indiqué en réunion de préparation, nous souhaitons une mise au point sur les conditions d'un missionnement et sur les créations fantaisistes « d'interface/intérim ». Les recrutements sauvages dans les couloirs sont devenus la règle au dépens de l'appel d'offre qui garantit l'égalité entre les agents.

L'accès à la formation pour le personnel ultra marin est également un sujet de préoccupation. La CGT-PJJ reconnaît les efforts consentis mais qui restent insuffisants au regard des besoins (renouvellement de l'offre sur les PTF Antilles Guyane et Océan Indien, limitation d'accès à la formation hors territoire). Aussi, nous questionnons l'attribution de billets d'avion dédiés à la formation : opacité, corps favorisés, équité entre les territoires. Le manque de moyens ne peut pas toujours justifier le refus d'accès à la formation des agents d'outre-mer. La CGT-PJJ demande une communication des critères et des moyens alloués à la formation des agents de DROM-COM.

De manière générale, nous sommes consternés par les chiffres avancés qui nous paraissent en décalage avec la réalité de terrain. Une augmentation des RRSE et des MEJP est constatée sur plusieurs territoires sans référence à l'allocation de moyens supplémentaires. Pour compenser, les agents sont surchargés et les quotas de prise en charge explosent.

De quelle attractivité parlez-vous ?

Concernant les schémas de placement Antilles Guyane et Océan Indien , nous nous retrouvons à nouveau devant des documents non travaillés en amont avec les OS des territoires concernés.

Ces documents ne reflètent pas de la réalité de terrain et en ont bien loin ! Ils ne semblent pas tenir compte du manque de solutions de placement, de la nécessité de diversification, du manque de partenaires. L'aspect insulaire et la connaissance du public accueilli sont presque oubliés questionnant votre regard sur la spécificité de ces territoires.

Ces documents restent très théoriques et ne permettent pas aux agents de s'appuyer sur un processus opérationnel. Nous avons besoin d'un outil de travail fonctionnel, une boîte à outils qui permettent aux agents de répondre à une demande de placement adapté au profil et la situation du jeune.

Comment sont intégrés les besoins des jeunes quand la consigne, toujours non écrite de certaines DT, est de ne plus accompagner les jeunes sur leur lieu de placements ou lors de DVH ?

En conclusion, la CGTPJJ attend de la DIR IDF/OM et des DT un réel dialogue avec les OS afin de proposer des solutions qui soient en adéquation avec les besoins des jeunes, de leur famille et des agents. Nous dénonçons l'abondance de moyens mis en place par le gouvernement concernant la sécurité au détriment des moyens alloués à la justice et à l'éducatif.